

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Communication du
Rapport annuel 2021
de la qualité de l'eau
de consommation par
l'ARSDD33**

Séance du 27 JUIN 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-claude GALAN à Didier IGLESIAS - Martine CHEVAUCHERIE à Jean-Michel MEYRE
Régis DESCLAUX DE LESCAR à Hélène BARBOT - SABI Fatima à Andrée COLLIN
Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE - Josette DURLIN à Alexandre BOURIGAULT
Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY - Justine ADENIS à Christophe BAGILET
Nicolas CALT à Jonathan SINSOU - Patrick DANDY à Céline PROUHET

Mme Nathalie BIJOUX a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce rapport présente le bilan du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) effectué par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du Code

de la Santé Publique. Conformément aux articles D.1321-103 et D.1321-104 du Code de la Santé Publique relatifs aux conditions d'information sur la qualité de l'eau de distribution publique, ce rapport doit être publié au Recueil des Actes Administratifs pour les communes de plus de 3 500 habitants.

La fiche d'information 2021 à joindre à la facture d'eau

Cette fiche reprend les éléments essentiels de la synthèse annuelle 2021 et doit être annexée dans l'état à une facture d'eau avant fin 2022 et ce conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau. Les données de qualité de l'eau figurant au rapport de synthèse et la fiche d'information prennent en compte les résultats d'analyses effectuées sur l'Unité de Distribution et sur les installations qui l'alimentent (généralement la station de traitement). Cette notion d'Unité de Distribution Logique (UDL) permet de qualifier la qualité de l'eau distribuée pour un paramètre donné en tenant compte de l'ensemble des données du contrôle sanitaire représentatives de cette distribution.

Un document rassemblant les trois indicateurs relevant de la compétence de l'ARS qui doivent figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales) :

- les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 et P102.1),
- l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3).

Les éléments transmis par l'ARS détaillent les résultats relatifs aux deux unités de distribution qui alimentent la ville de Floirac : l'unité « Pasteur » (22 contrôles en 2021) et l'unité « Rive Droite » (117 contrôles en 2021).

Pour ces sources de distribution, l'ensemble des résultats bactériologiques et physico-chimiques étaient conformes à la réglementation en 2021.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le bilan annuel et les synthèses de la Rive-Droite et de Pasteur 2021, ci-annexés ;
Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 14 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2021 de la qualité de l'eau de consommation par l'ARS33.

ACTE de la tenue du débat qui s'est déroulé en séance.

Nombre de votants :
Suffrages exprimés :
Pour :
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 juin 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

